



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mandat 2020-2021 – AG du 10 mars 2021





PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MERCREDI 10 MARS 2021 À 18H30 – EN LIGNE

Sont présent.e.s les membres du comité exécutif suivants :

Jason Ortmann	Président
Perpétue Adité	V.-p aux affaires internes
Lynda Agbo	V.-p. aux études et à la recherche
Louibert Meyer	V.-p. aux affaires externes
Louis-Xavier Lamy	Secrétaire général

Sont présent.e.s les observateurs – trices suivant.e.s :

Vanessa Dion	Attachée à l'exécutif
Marie-Ève Duchesne	Attachée aux communications

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jason Ortmann constate le quorum à 18h40.

Résolution AG-2021-03-10/01

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Lydia Arsenault

Proposition d'ouverture de l'assemblée générale du 10 mars 2021.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

2. NOMINATIONS DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE

Résolution AG-2021-03-10/02

Proposée par : Lydia Arsenault

Appuyée par : Olivier Pilette

Que Samuel Yergeau agisse à titre de présidente d'assemblée, que Louis-Xavier Lamy agisse à titre de secrétaire d'assemblée, et qu'Olivia Cazes agisse à titre de gardienne du senti.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Samuel Yergeau procède à une présentation des règlements d'assemblée.

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée se présente et présente les procédures d'assemblée. Elle procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour va comme suit :

- 1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**
- 2. Adoption du présidium et secrétariat d'assemblée**
- 3. Lecture de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 2020 et des assemblées générales extraordinaires du 4 novembre 2020 et du 16 décembre 2020.**
- 5. Communication de l'exécutif**
- 6. Modification des règlements généraux**
- 7. Adoption des nouvelles positions**
- 8. Actualisation des positions**
- 9. Café Fou Aéliés**
- 10. Divers**
- 11. Levée de l'assemblée**

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 OCTOBRE 2020 ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES DU 4 NOVEMBRE 2020 ET DU 16 DÉCEMBRE 2020.

Résolution AG-2021-03-10/03

Proposée par : Karine Denis

Appuyée par : Olivier Pilette

Proposition d'adoption des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 2020 et des assemblées générales extraordinaires du 4 novembre 2020 et du 16 décembre 2020.

Pas de demande de vote

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

5. COMMUNICATION DE L'EXÉCUTIF

Jason Ortmann prend la parole. Il explique qu'il a travaillé sur un projet de loi pour revoir la gestion des prêts de l'AFE, et que les élections annuelles de l'Association sont imminentes.

Lynda Agbo prend la parole. Elle explique qu'elle a travaillé principalement sur le mémoire sur la place du français et le mémoire LGBTQ2IA+. Elle a aussi travaillé sur la journée de la recherche de l'AELIÉS et sur le dossier des retraites de rédaction en ligne organisées par l'Association.

Perpétue Adité prend la parole. Elle explique les activités qu'elle a organisée et son travail concernant entre autres les webinaires de la rentrée et les soirées causeries. Elle a aussi travaillé sur les forums et sur la création d'un comité sur ce sujet. Elle mentionne aussi le travail de l'AELIÉS concernant le PEQ et les activités organisées en collaboration avec divers services de l'Université Laval.

Claude Junior Charles prend la parole. Il explique son travail sur la formation obligatoire sur l'intégrité intellectuelle.

Louis-Xavier Lamy prend la parole.

Il explique qu'il a travaillé sur le fonctionnement interne de l'AELIÉS, notamment avec la création d'un cahier de l'administrateur destiné à former et à guider le CA. Il a aussi remis à jour le Code d'éthique et de déontologie du CA, et il a créé une Politique de gestion des conflits d'intérêts en se basant sur celle du REMDUS. Il travaille actuellement à une politique d'utilisation des cartes de crédit corporatives et il prévoit commencer à travailler sur une politique relative à la bonne conduite dans les instances de l'Association. Il mentionne également la modification des règlements généraux avec le comité qui y est dédié, et qui sera traitée au point suivant. Il explique qu'il s'est mis au travail pour les élections générales de l'AELIÉS à venir au mois de mars.

Cyril Bolduc demande en quoi consiste le projet de loi concernant les prêts de l'AFE.

Jason Ortmann explique que ce projet émane d'un mémoire publié par l'AELIÉS des années auparavant, et il explique en quoi consiste le projet de loi.

6. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Louis-Xavier Lamy prend la parole sur ce point.

Il explique en quoi consistent ces modifications et les raisons qui ont poussés le comité de modification des règlements généraux à les proposer.

Résolution AG-2021-03-10/04

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Karine Denis

Que soient entérinées les modifications aux règlements généraux de l'AELIÉS.

Dominique Beaulieu souhaite scinder la proposition et retirer les modification A.1, B.2, et G.6 de la proposition en bloc.

Lydia Arsenault demande l'harmonisation de la féminisation du texte des règlements généraux.

Sur la proposition en bloc

Pas de demande de vote

Adopté à l'unanimité.

Résolution AG-2021-03-10/05

Que soient entérinées la modification A.1 aux règlements généraux de l'AELIÉS.

Dominique Beaulieu explique ne pas voir l'intérêt de l'interdiction des équipes dans le processus électoral.

Charles-Émile Fecteau explique le raisonnement du comité de modification des règlements généraux. Il mentionne que le but est d'éviter les divisions d'équipe venant des élections.

Dominique Beaulieu mentionne que les candidats demeurent en compétition donc la modification devrait être caduque.

Jason Ortmann explique la compétition artificielle entre des personnes qui se présentent sur des postes différents en raison des équipes.

Lydia Arsenault mentionne la pertinence d'éviter les équipes pour éviter la formation d'un exécutif dysfonctionnel.

Demande de vote

Vote

Oui : 20

Non : 1

Abstention : 18

Adoptée à la majorité

Résolution AG-2021-03-10/06

Que soient entérinées la modification B.2 aux règlements généraux de l'AELIÉS.

Dominique Beaulieu est en désaccord avec l'idée d'avoir une association horizontale et souhaite rejeter le changement de nom de postes.

Charles-Émile Fecteau explique les objectifs du comité de modification des règlements généraux avec le changement de noms des postes.

Jason Ortmann mentionne son vécu avec les organisations horizontales et il explique que ce n'est pas nouveau dans le monde associatif.

Karine Denis explique que l'exécutif est une équipe, et que le CA est le patron dans l'organisation.

Dominique Beaulieu explique que d'un point de vue extérieur, le président est le représentant d'office.

Demande de vote

Vote

Oui : 14

Non : 2

Abstention : 22

Adoptée à la majorité

Résolution AG-2021-03-10/07

Que soient entérinées la modification G.6 aux règlements généraux de l'AELIÉS.

Dominique Beaulieu explique être en désaccord avec la féminisation.

Charles-Émile Fecteau explique que la féminisation reste, mais qu'il s'agit d'uniformiser la ponctuation du texte.

Olivia Cazes mentionne que le point médian n'est pas complètement inclusif puisqu'il peut causer des problèmes pour les personnes dyslexiques ou pour les personnes âgées. Le trait d'union est à favoriser pour la féminisation.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

7. ADOPTION DES NOUVELLES POSITIONS

Résolution AG-2021-03-10/08

Proposée par : Dominique Beaulieu

Appuyée par : Frédéric Paradis

Ajouter le point 3.16 au Cahier de positions :

« Que l'AELIÉS se positionne, sans réserve et sans nuance, mais dans le respect de la Loi, en faveur de la liberté d'expression et de la liberté académique. De façon non exhaustive, cette liberté comprend :

- 1) Le droit de promouvoir, de défendre, de critiquer, de condamner, de ridiculiser ou de se moquer de toute idéologie, religion, science, etc., ainsi que de ses symboles, de ses images et de ses écrits.**
- 2) L'utilisation des moyens suivants : l'écriture, la parole, les représentations visuelles (dessins, caricatures, statues, drapeau), la satire,**
- 3) La destruction et la profanation, de façon sécuritaire et par des moyens légaux, des éléments matériels mentionnés au point 2, en autant que l'on en soit le propriétaire et que lesdits éléments ne soient pas protégés par une loi (patrimoine ou autre).**
- 4) Le droit d'utiliser, sans aucune exception, tout mot de la langue, existant ou inventé, pour décrire ou illustrer un concept, citer un ouvrage, un auteur ou autre personne, rappeler un fait, réel ou imaginaire, historique ou non, en autant que ce soit fait de façon appropriée.**

5) Le droit de proposer tout sujet de travail en lien avec la thématique d'un cours, controversé ou non.

Que l'AELIÉS rappelle qu'il n'existe pas de droit de ne pas être offensé, blessé ou choqué. »

Dominique Beaulieu explique que sa proposition vise à rappeler que l'université est un lieu de débat, et qu'il n'existe pas de droit de ne pas être choqué.

Amendement proposé par : Karine Denis

Appuyée par : Cyril Bolduc

Que l'AELIÉS se positionne, sans réserve et sans nuance, mais dans le respect de la Loi, en faveur de la liberté d'expression et de la liberté académique.

Karine Denis explique l'importance de toujours placer les propos dans leur contexte. Elle est cependant en désaccord avec les éléments ajoutés en description dans la proposition initiale.

Dominique Beaulieu admet comprendre la réserve de Karine Denis.

Jason Ortmann pense que le sujet est pertinent et d'actualité, mais qu'en raison de la complexité du sujet, il pense qu'il serait plus pertinent de discuter de ce sujet en forum avant de prendre une position. Il mentionne aussi que la liberté d'expression est souvent galvaudée pour attaquer les individus par rapport à leur identité et non pour débattre d'opinions.

Dominique Beaulieu mentionne que le code criminel trace les limites de ce qui peut être dit.

L'amendement est adopté à l'amiable.

Sur la proposition principale

Que l'AELIÉS se positionne, sans réserve et sans nuance, mais dans le respect de la Loi, en faveur de la liberté d'expression et de la liberté académique.

Jason Ortmann pense qu'il serait préférable de ne pas adopter la position aujourd'hui afin de pouvoir en discuter en forum.

Charles-Émile Fecteau mentionne que les termes « sans réserve et sans nuance » sont problématiques en raison de l'absence d'une définition fixe de la liberté d'expression.

Maude Trudel demande comment il est possible de mandater l'association de tenir un forum.

Demande de vote

Vote

Oui : 7

Non : 11

Abstention : 20

Rejetée à la majorité

Résolution AG-2021-03-10/09

Proposée par : Dominique Beaulieu

Appuyée par : Charles-Émile Fecteau

Que l'AELIÉS tienne un forum sur la liberté d'expression et la liberté académique.

Amendement proposé par : Louibert Meyer

Appuyée par : Jason Ortmann

Que l'AELIÉS tienne un forum sur la liberté d'expression et la liberté universitaire.

Demande de vote sur l'amendement

Vote

Oui : 9

Non : 5

Abstention : 22

Amendement adopté à la majorité

Sur la proposition principale

Que l'AELIÉS tienne un forum sur la liberté d'expression et la liberté universitaire.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/10

Proposée par : Dominique Beaulieu

Appuyée par : Frédéric Letourneux

Considérant que :

L'ex-premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, a imposé la Loi des mesures de guerres qui a mené à la Crise d'Octobre 1970 entraînant l'incarcération sans mandat et sans procès de centaines de prisonniers politiques.

L'infâme loi raciste, sexiste et coloniale, la Loi sur les indiens de 1876, est une loi du parlement du Canada.

Des documents déclassifiés par le département d'État américain, transmis par l'ex-ambassadeur des États-Unis au Canada, Thomas Enders, révèlent que l'ex-premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, aurait demandé à l'homme d'affaires Paul Desmarais de nuire à l'économie du Québec en transférant des emplois à l'extérieur du Québec pour nuire au mouvement indépendantiste.

Le chef outaouais Pontiac a fédéré les nations autochtones des Outaouais, des Miamis, des Hurons-Wendat, des Ojibwés, des Potéouatamis, des Chaouanons, des Mesquakies, des Winnebagos et d'autres nations algonquines contre l'occupant britannique entre 1763 et 1766

Que l'ÆLIÉS continue son leadership dans la réconciliation avec les nations autochtones et demande au gouvernement du Canada ce qui suit :

1) Débaptiser l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

2) Rebaptiser l'Aéroport YUL au nom du chef autochtone outaouais Pontiac, Aéroport international Pontiac.

Dominique Beaulieu mentionne que la proposition pourrait être un bon pas pour la réconciliation avec les autochtones.

Charles-Émile Fecteau mentionne une hésitation avec la proposition en raison des diverses propositions pour renommer l'aéroport qui pourraient être contraire avec la proposition de le renommer l'Aéroport international Pontiac.

Frédéric Paradis mentionne qu'il n'est pas incompatible de choisir un nom et de militer pour un changement de nom qui soit autre.

Jason Ortmann se prononce en faveur du point 1, mais il hésite à se prononcer sur un nom de remplacement.

Amendement proposé par : Maude Trudel

Appuyée par : Jason Ortmann

Considérant que :

L'ex-premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, a imposé la Loi des mesures de guerres qui a mené à la Crise d'Octobre 1970 entraînant l'incarcération sans mandat et sans procès de centaines de prisonniers politiques.

Des documents déclassifiés par le département d'État américain, transmis par l'ex-ambassadeur des États-Unis au Canada, Thomas Enders, révèlent que l'ex-premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, aurait demandé à l'homme d'affaires Paul Desmarais de nuire à l'économie du Québec en transférant des emplois à l'extérieur du Québec pour nuire au mouvement indépendantiste.

Que l'AELIÉS demande au gouvernement du Canada de débaptiser l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Pas de demande de vote

Amendement adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale

Amendement proposé par : Frédéric Paradis

Appuyée par : Dominique Beaulieu

Ajout de « Que le nouveau nom de l'aéroport soit au nom d'une personne autochtone choisie en coordination avec le gouvernement du Québec, les peuples autochtones, la ville de Montréal ainsi que le gouvernement du Canada, s'il est jugé approprié par toutes les parties. »

Demande de vote

Vote

Oui : 6

Non : 1

Abstention : 28

Amendement adopté à la majorité

Sur la proposition principale

Considérant que :

L'ex-premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, a imposé la Loi des mesures de guerres qui a mené à la Crise d'Octobre 1970 entraînant l'incarcération sans mandat et sans procès de centaines de prisonniers politiques.

Des documents déclassifiés par le département d'État américain, transmis par l'ex-ambassadeur des États-Unis au Canada, Thomas Enders, révèlent que l'ex-premier ministre du Canada, Pierre Elliot Trudeau, aurait demandé à l'homme d'affaires Paul Desmarais de nuire à l'économie du Québec en transférant des emplois à l'extérieur du Québec pour nuire au mouvement indépendantiste.

Que l'AELIÉS demande au gouvernement du Canada de débaptiser l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Que le nouveau nom de l'aéroport soit au nom d'une personne autochtone choisie en coordination avec le gouvernement du Québec, les peuples autochtones, la ville de Montréal ainsi que le gouvernement du Canada, s'il est jugé approprié par toutes les parties.

Demande de vote

Vote

Oui : 8

Non : 1

Abstention : 26

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/11

Proposée par :

Karine Denis

Appuyée par :

Lydia Arsenault

Considérant que l'Université Laval a aboli son certificat de création littéraire sans consulter la communauté étudiante;

Considérant que les programmes de création littéraire sont un critère important dans l'attribution du statut de l'UNESCO "ville de littérature" à la Ville de Québec;

Considérant que la décision administrative met en péril ce statut;

Considérant que la décision administrative encourage un exode des talents littéraires de Québec;

Considérant que la mission de l'université concerne autant la recherche scientifique que la création;

Que l'AÉLIÉS encourage l'université Laval à valoriser ses programmes de création artistique.

Karine Denis explique que la création est importante dans la mission de l'université, et que l'administration semble l'oublier.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/12

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Karine Denis

Considérant que les mesures sanitaires ont forcé la tenue à distance et en ligne de la grande majorité des cours offerts par l'Université Laval;

Considérant l'importance des interactions avec les professeur-e-s, les auxiliaires d'enseignement et les autres étudiant-e-s pour l'apprentissage de ces dernier-ère-s;

Considérant que l'Université Laval était déjà l'université québécoise offrant le plus de cours à distance avant la pandémie;

Considérant les recommandations de l'avis sur la formation à distance produit par l'AÉLIÉS en 2014;

Que tous les cours qui étaient offerts en présentiel avant la pandémie le soient à nouveau lorsque la situation sanitaire le permettra;

Que lors de la transformation d'un cours présentiel en cours à distance, que la formule pédagogique soit revue et spécifiquement adaptée et que l'évaluation de cours permette à l'étudiante ou l'étudiant de se prononcer sur la pertinence d'offrir ce cours à distance;

Que l'AÉLIÉS mette à jour son avis sur la formation à distance.

Amendement proposé par : Lydia Arsenault

Appuyée par : Dominique Beaulieu

[...] Que la formule pédagogique soit revue et spécifiquement adaptée en tenant compte, notamment, des défis d'apprentissage, des étudiant-e-s en situation de handicap ou neurotypiques, et que l'évaluation de cours permette à l'étudiante ou l'étudiant de se prononcer sur la pertinence d'offrir ce cours à distance; [...]

Pas de demande de vote

Amendement adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

8. ACTUALISATION DES POSITIONS

Résolution AG-2021-03-10/13

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Frédéric Letourneau

Que soient réadoptée la position 1.5 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/14

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Lydia Arsenault

Que soient réadoptée la position 2.2 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/15

Proposée par : Lydia Arsenault

Appuyée par : Karine Denis

Que soient réadoptée la position 2.3 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/16

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Louibert Meyer

Que soient réadoptée la position 2.4 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/17

Proposée par : Lydia Arsenault

Appuyée par : Karine Denis

Que soient réadoptée la position 2.4 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/18

Proposée par : Frédéric Letourneux

Appuyée par : Karine Denis

Que soient réadoptée la position 3.7 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/19

Proposée par : Lydia Arsenault

Appuyée par : Karine Denis

Que soient réadoptée la position 5.1 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/20

Proposée par : Charles-Émile Fecteau

Appuyée par : Jason Ortmann

Que soient réadoptée la position 7.1 du cahier de positions.

Amendement proposé par : Sophie Tremblay

Appuyée par : Jason Ortmann

Que le nombre de professionnel.elles. du Centre d'aide aux étudiants (CAE) et à la Clinique médicale soit bonifié dans une perspective d'amélioration continue.

Pas de demande de vote

Amendement adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/21

Proposée par : Dominique Beaulieu

Appuyée par : Karine Denis

Que soient réadoptée la position 7.2 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution AG-2021-03-10/22

Proposée par : Dominique Beaulieu

Appuyée par : Louis-Xavier Lamy

Que soient réadoptée la position 7.8 du cahier de positions.

Il est question des problématiques entourant la gestion du page Facebook considérant l'offre de service du CAE.

La proposition est retirée à l'amiable.

Résolution AG-2021-03-10/23

Proposée par : Lydia Arsenault

Appuyée par : Charles-Émile Fecteau

Que soient réadoptée la position 8.1 du cahier de positions.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

9. CAFÉ FOU AELIÉS

Jason Ortmann présente brièvement l'état des affaires du café Fou AELIÉS, qui est toujours fermé en raison de la pandémie.

10. DIVERS

Lydia Arsenault revient sur l'importance de contacter le service de sécurité et prévention si une personne est en état de crise et que les autres services sont fermés, car le SSP va rediriger les gens vers les ressources appropriées.

Albert Amba Mballa mentionne que le STEP est en négociation avec l'Université Laval depuis plusieurs mois. Il explique les enjeux défendus par le STEP dans cette négociation et l'avancement des négociations.

Jason Ortmann annonce l'arrivée des élections générale de l'AELIÉS.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution AG-2021-03-10/24

Proposée par : Cyril Bolduc

Appuyée par : Frédéric Letourneux

Que soient levée l'assemblée générale du 10 mars 2021.

Pas de demande de vote

Fin de l'assemblée générale du 10 mars 2021 à 22h32

Louis-Xavier Lamy
Secrétaire général

Jason Ortmann
Président